



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2008
Français
Original : espagnol

Commission de la condition juridique et sociale de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles
mesures et initiatives : partage, dans des conditions
d'égalité, des responsabilités entre les femmes
et les hommes, s'agissant en particulier des soins
dispensés dans le contexte du VIH/sida**

Déclaration présentée par la Fundación para Estudio y Investigación de la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Déclaration*

L'inégalité entre hommes et femmes continue d'alimenter l'épidémie du VIH/sida

Il est indéniable que l'épidémie de VIH/sida se féminise dans le monde entier, ce qui signifie que ce sont les femmes, notamment celles qui ont entre 15 et 24 ans, qui sont le plus touchées par les nouvelles infections. Même si dans beaucoup de régions du monde, notamment en Amérique latine, les hommes sont encore aujourd'hui les plus touchés par le sida – ils ont été infectés avant les femmes et le nombre des premiers patients est comptabilisé avec celui des nouveaux cas d'infection – l'épidémie frappe aujourd'hui surtout les femmes jeunes. L'écart entre le nombre de femmes et d'hommes infectés a diminué sensiblement. En Argentine, on comptait en 2008, 2,3 hommes malades du sida pour une seule femme contre quatre hommes pour une femme en 2000.

Pour lutter contre la « féminisation » de l'épidémie, il est devenu particulièrement nécessaire d'élaborer des programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, pas seulement pour éviter que le nouveau-né ne soit porteur du VIH mais aussi pour que la mère puisse rester en bonne santé et élever son enfant. C'est également sur les femmes que repose la lourde tâche de prodiguer des soins aux hommes de leur famille, lorsqu'ils sont infectés, sans négliger leur propre santé. Il faut non seulement prévoir des services de santé publique, gratuits et accessibles, mais aussi des services sociaux afin de faciliter la prestation de soins à domicile et l'apport d'une aide alimentaire aux femmes et à leur famille, et surtout, promouvoir la non-discrimination à l'égard des femmes pour qu'elles puissent trouver un travail décent et veiller à ce que tous leurs droits soient respectés, en particulier leurs droits en matière de sexualité et de procréation.

Fundación para Estudio y Investigación de la Mujer

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.